



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES ET CANTONALES

édito

Armentiéroises, Armentiérois,

Mes chers Concitoyens et Administrés,



Votre journal a revêtu un nouvel habit qui marque son évolution, conséquence de son changement de périodicité. Nouveau format, contenu revu en fonction de cette nouvelle parution mais tout en conservant son graphisme général pour sauvegarder son identité visuelle. Nos annonceurs les plus fidèles seront de nouveau sollicités car c'est grâce à leur aide financière, à travers la diffusion

de leurs annonces, que votre journal sera pérennisé et pourra poursuivre ses missions de relation et de communication qui sont sa raison d'être.

Cette année marque une évolution certaine dans la commune car de grands travaux ont été entrepris et continueront de l'être ces prochaines années. Les voiries qui ont tant souffert avec un hiver particulièrement neigeux et humide ont nécessité, pour votre confort d'utilisation du réseau routier intramuros, une quantité de sel non négligeable mais, par corrélation, a contribué également à accélérer le processus de dégradation. Une attention particulière est donc portée sur la rénovation des chaussées. Un aménagement d'une zone ludique multisports a démarré par sa mise en forme dans l'attente de se poursuivre. L'octroi de subventions devient de plus en plus difficile à obtenir et seul le recours à l'emprunt nous permet de faire face à ces dépenses. La commune n'étant pas endettée il nous est plus facile d'obtenir des fonds bien négociés. Les travaux de rénovation de la couverture de la Salle des Fêtes sont à l'étude mais nous ne pouvons pas tout faire en même temps.

L'élection au poste de 5^e vice-président en charge des Finances au sein de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq de notre adjoint, Denis Walle, sera à n'en pas douter un atout pour notre commune. Son implication et sa force de travail pour notre territoire ne se démentiront pas malgré ses nouvelles charges. Seule peut-être, la fabrication de ce journal sera-t-elle plus difficile, car il en est le promoteur, le moteur et l'exécutant.

Vous trouverez dans ce nouveau bulletin les réponses à vos interrogations sur les moyens mis en œuvre pour satisfaire à la majorité d'entre vous, toutes tranches d'âge confondues.

Claudine COURTIAL
Maire d'Armentières-en-Brie.

L'ACTIVITÉ DE LA COMMUNE...



Le monde rural avec nos associations

De l'organisation des fêtes, rencontres ou sorties culturelles, voici la rétrospective de la vie communale au cours des derniers mois...

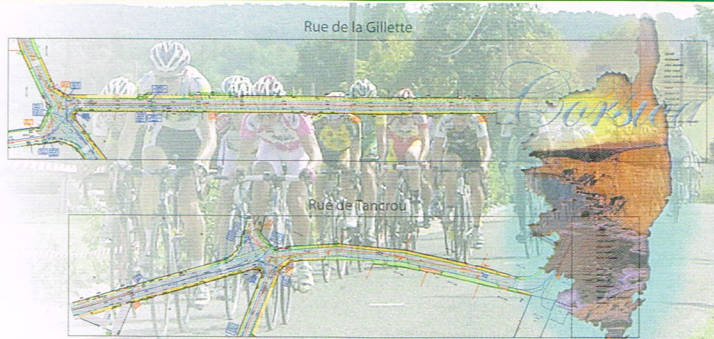
L'ACTION MUNICIPALE...



Nous répondons à vos interrogations...

Travaux en cours, explications sur les choix du Conseil municipal, fiscalité locale, autant d'interrogations auxquelles nous tenterons de répondre...

LES ÉVÈNEMENTS À VENIR...



Vous découvrirez prochainement...

Travaux, festivités, sorties découvertes, culturelles, gastronomiques ainsi que les réalisations programmées par la Municipalité pour les prochains mois...

infos pratiques d'ici & d'ailleurs...

Numéros utiles

Pompiers	18	
Police	17	Appel d'urgence Europe 112
SAMU	15	
Mairie	01 64 35 51 99	
Gendarmerie Lizy-s/Ourcq	01 60 01 70 10	
Hôpital Meaux	01 64 35 38 38	
Clinique Saint-Faron	0 826 20 77 27*	
Alcooliques Anonymes	01 64 09 40 02	
Drogue Info Service	0 800 23 13 13	
Enfance et Partage	0 800 05 12 34	
Protection et Assistance aux Personnes Âgées (AFPAP)	0 800 02 05 28	
Sida Info Service	0 800 84 08 00	
SOS Amitié	01 43 60 31 31	
Violences Conjugales	01 40 33 80 60	

Appels gratuits d'un poste fixe / *Appel à 0,15 € TTC/mn

Votre plateforme écologique : DÉCHETTERIE D'OCQUERRE

Horaires d'Été - du 1^{er} mars au 31 octobre

LUNDI	10 h-12 h et 14 h-18 h
MARDI	FERMÉ
MERCREDI	10 h-12 h et 14 h-18 h
JEUDI	14 h-18 h
VENDREDI	14 h-18 h
SAMEDI	9 h-12 h et 14 h-18 h
DIMANCHE	9 h-12 h

DÉCHETTERIES pour DMS (déchets ménagers spéciaux) :

- Jouarre à 15 km • Meaux à 11 km

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

LUNDI :	14 h-17 h
MARDI ET JEUDI :	9 h-12 h et 14 h-19 h
VENDREDI :	9 h-12 h
SAMEDI (durant la période de ramassage des déchets verts) :	de 10 h à 12 h. Restant de l'année sur rendez-vous avec un adjoint au 01 64 35 51 99.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

1^{er} étage de la Mairie, à droite

MARDI ET JEUDI : 17 h-19 h

Dépôt légal à parution - 1^{er} semestre 2011

Imprimerie FEM OFFSET (94600)

Directeur de la publication : Denis WALLE.

Comité de Rédaction : Claudine COURTIAL, Vincent CARRÉ, Gaël MERCHIE, Sandrine Pragnon, Denis WALLE.

Crédits photos : M. Bichbich, V. Carré, D. Walle.

Régie publicitaire municipale : Mairie d'Armentières, service "Communication" -
Régisseur : Stéphanie Leblacher, Gaël Merchie (suppléante).

Un comité de lecture vérifie que les textes et les photos insérés dans ce bulletin soient conformes aux bonnes mœurs et à la courtoisie, ne soient ni contraire à l'ordre public, ni politiques, ni confessionnelles, mais informe les lecteurs que le contenu des articles paraît sous l'entière responsabilité de leur auteur.

COLLECTE SÉLECTIVE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

LUNDI = Bac bleu (tri sélectif)

MARDI & VENDREDI = Bac marron (ordures ménagères résiduelles). Les bacs doivent être sortis la veille au soir du jour de ramassage.

EXTRA-MÉNAGERS :

Merci de ne pas encombrer les rues en ne sortant vos encombrants que la veille au soir du ramassage.

DÉCHETS VERTS :

La collecte des déchets verts se fait tous les lundis entre avril et novembre. Ne sortir les sacs que la veille au soir, en ayant soin de vérifier que leur état permet leur ramassage sans problème.

CARNET

NAISSANCES :

MELKA Sarah, le 6 novembre 2010.
MENSA Lorenzo, le 9 novembre 2010.
MARCADET-DAGNIAUX Bastien, le 25 novembre 2010.
SÉNÉOR Raphaël, le 26 décembre 2010.
ABEHSSERA Myriam, le 26 décembre 2010.
DADOUN Hadaya, le 4 janvier 2011.
LINY Thäïs, le 9 janvier 2011.
RICARDO Thiméo, le 10 janvier 2011.
IFERGAN Elhanan, le 25 janvier 2011.
LEJEUNE Lina, le 3 février 2011.
ZAJAC Robin, le 11 février 2011.
BANTLA Lilia, le 15 février 2011.
ABITBOL Hadar, le 22 février 2011.
BALA Rajiv, le 27 février 2011.
KADOCH Yair, le 12 mars 2011.
MEIR Yéhonatane, le 5 avril 2011.
DEVISMES-CALLEGARI Tom, le 9 avril 2011.
COHEN Déborah, le 17 avril 2011.
DANJOUX Lucia, le 3 mai 2011.

Félicitations aux heureux parents et tous nos vœux de bonheur et de santé aux nouveaux arrivés.

MARIAGES :

Reouven BITTON et Orly ELMALÉH, le 27 septembre 2010.
Christophe DERRIEN et Ludivine BICHBICH, le 23 octobre 2010.
Laurent SOUVERIN et Elodie SENÉ, le 30 octobre 2010.
Avraam ABOUKRAT et Rachel SCHVARCZ, le 21 décembre 2010.

Tous nos vœux de bonheur et de prospérité aux heureux mariés.

DÉCÈS :

PAILLAS Jean-Jacques, le 17 décembre 2010.
ALLOUL Myriam, le 21 décembre 2010.
DELFORGE Edouard, le 10 janvier 2011.
PIGEON Jean-Paul, le 21 février 2011.

Toutes nos condoléances aux familles et tout notre soutien dans cette épreuve.



C'est arrivé chez nous...

11 novembre 2010



Malgré une température hivernale et des conditions météorologiques détestables, de nombreux Armentériois se sont déplacés pour honorer nos Anciens tombés lors de ce conflit mondial pendant lequel toutes les armes de destruction massive ont été inventées. Après le traditionnel dépôt de gerbes par la Municipalité et l'Ufac, et la clôture du Ban, le pot de l'amitié a suivi cette cérémonie du Souvenir, à la Salle des Fêtes, où la Chorale-Orchestre de Bernard Ménil a pu trouver un accueil chaleureux de la part des villageois.

Sortie de route

Le mercredi 17 novembre dernier, la D17e reliant la D603 à Armentières, a vu son trafic interrompu une bonne demi-heure dans les deux sens à la suite d'une sortie de route qui aurait pu avoir de fâcheuses conséquences. Le tracteur de l'Agence routière qui effectuait des travaux d'entretien des bas-côtés a dû faire une manœuvre d'évitement pour échapper à une collision probable avec un poids lourd venant d'Armentières et qui, vraisemblablement, circulait en empiétant sur les deux voies de circulation à cet endroit du lieu dit "Le Vieux Chemin" où la visibilité est réduite à quelques dizaines de mètres.



Cette manœuvre a provoqué une glissade de l'engin en contrebas de la chaussée qui, par bonheur, s'est arrêté avant un retournement que l'on imagine désastreux. Toutes les équipes de l'Agence routière sur

place ont sécurisé immédiatement les lieux afin d'extirper le matériel de son indécise situation avec l'aide d'une dépanneuse venue de La Ferté-sous-Jouarre. Le poids lourd en cause a continué sa route comme si de rien n'était mais, et c'est le principal, le conducteur du tracteur s'en sort simplement avec une petite frayeur.

Remise de récompenses

Le samedi 20 novembre, à la Salle des Fêtes, a eu lieu la remise des récompenses aux lauréats des maisons illuminées et des jardins fleuris. En ce qui concerne les médailles du Travail les impétrants ne se sont pas dérangés pour recevoir leur diplôme qui leur sera adressé individuellement, mais qui pose la question de savoir si l'opportunité de poursuivre la remise de cette distinction reste souhaitable.

Aléas climatiques de décembre

Un rappel des épreuves auxquelles les Armentériois ont dû faire face durant les épisodes fortement neigeux de ce mois de décembre 2010. Si les paysages, recouverts de ce manteau blanc, étaient magnifiques, celui-ci a fortement



perturbé les déplacements nécessaires pour faire les courses ou se rendre à son travail. La municipalité quant à elle a fait ce qu'elle pouvait avec les moyens dont elle disposait. Ce ne sont pas moins de 12 tonnes de sel qui ont été ainsi épandues sur les voiries tant du village que de la départementale D17e afin de désenclaver le village. Si les conditions de circulation sont restées difficiles elles ont eu au moins le mérite de pouvoir se faire. Remercions ici les agents municipaux pour leur dévouement.

Repas des Anciens

Les conditions hivernales de ce rendez-vous cher à nos Anciens ont un peu perturbé le déroulement de cette manifes-



tation, mais tout de même, en matinée les trois groupes d'une trentaine de personnes chacun ont pu découvrir les arcanes de la fabrication des fromages de Brie. La dégustation des fromages de terroir avec un petit verre de côtes de Bourg a été très appréciée malgré le froid glacial qui régnait sur



les lieux de la Fromagerie Ganot, à Jouarre, qui nous a reçus chaleureusement avec toute la sympathie et l'entrain des gens qui ont foi dans ce qu'ils réalisent de meilleur. Le déjeuner au Château de Pommeuse n'a pu être suivi d'une après-midi dansante en raison de la nécessité de rapatrier tous les Armentériois dans des conditions de sécurité routière optimale, car la neige tombait abondamment en rendant un retour tardif plus qu'incertain. Notre artiste Maud a divertie l'assemblée par un répertoire rappelant les jeunes années de nos "cheveux gris". La doyenne de la commune Madame Suzanne Rigault et le doyen Monsieur Pierre Marteaux ont reçu cette année un coffret gourmand des mains des adjoints représentant Madame le Maire qui n'avait pu se déplacer, et les Armentérioises sont reparties avec leur traditionnelle rose. Malgré une petite déception, tout le monde est rentré dans la joie et la bonne humeur et surtout sans incident.

Exercice d'évacuation



infos pratiques d'ici & d'ailleurs...



Le mardi 7 décembre à 9h30 du matin un exercice d'évacuation a eu lieu à l'école primaire. Organisé par les services incendie du Corps de Sapeurs Pompiers de Trilport cet exercice a pour but de préparer les enfants à l'évacuation des locaux dans l'ordre et sans panique.

Arbre de Noël



Organisé par la Municipalité, cette traditionnelle manifestation s'est déroulée le samedi 18 décembre, en la Salle des Fêtes, avec une nombreuse assistance de jeunes spectateurs accompagnés de leurs parents pour assister à une animation de qualité.



A l'issue du spectacle de marionnettes et du goûter, le père Noël est arrivé en décapotable et, avec le concours d'une adjointe, a aidé Madame le Maire à distribuer les cadeaux aux petits Armentériens, toujours plus nombreux, qui s'étaient déplacés pour rencontrer le "Père Noël". Rendez-vous est déjà pris pour décembre prochain !

Vœux du Maire

Cette année, Madame le Maire, souffrante, n'avait pu officier à la traditionnelle cérémonie des vœux. Madame Courtial avait délégué cette tâche à l'un de ses adjoints. C'est donc en présence du Député Jean-



François Copé, de la Conseillère régionale Hamida Rezeg, du Conseiller général Francis Elu, que cette cérémonie des vœux s'est déroulée, le 22 janvier, dans la tradition, avec une nombreuse assistance. Après les discours du Maire par Denis Walle, ceux du Conseiller général puis, pour clôturer, celui du Député, afin de présenter leurs vœux à la population d'Armentières et aux nombreux maires, adjoints et élus



du canton, des représentants des corps constitués et de la presse régionale, les participants ont été conviés à partager le verre de l'amitié et la galette des rois.

Ce n'est pas moins d'une centaine d'Armentériens qui s'était déplacée à la salle des fêtes et qui est restée jusqu'en fin d'après-midi pour partager ce moment convivial. Manifestement, le soutien moral que cela apporte aux élus par la mobilisation de nos concitoyens, redonne un élan mobilisateur à poursuivre les actions engagées par l'équipe municipale. Regrettons encore simplement que Madame le Maire, alitée, n'ait pu faire le déplacement.

Carnaval



Pour cette année encore, le 6 mars dernier, près d'une centaine d'Armentériennes et Armentériens a accompagné Monsieur Hiver sur le lieu de son supplice.



Cette animation organisée par le collectif des Associations d'Armentières a parcouru les rues du village pour se rendre au terrain de tennis où fut brûlé Monsieur Carnaval. A l'issue de cette joyeuse cérémonie, les bénévoles ont offert des boissons chaudes et des pâtisseries aux participants. Merci encore aux organisateurs qui espèrent être rejoints par d'autres habitants car la qualité de vie de notre village est direc-



tement liée à l'implication de la population dans le milieu associatif.

Un grand merci tout particulier également à Monsieur Aigret pour son indéfectible mobilisation.

Brocante de l'AFR



Première brocante de l'année sur le canton, ce 13 mars l'AFR, comme à l'accoutumée, a su mettre en place une manifestation parfaitement orchestrée. Bravo donc aux organisateurs qui ont su concilier l'afflux d'exposants et de visiteurs et la nécessité d'avoir une circulation (presque fluide) sur notre commune. Le cadre du lotissement des Cerisiers se prête admirablement à ce genre de manifestation.

Exposition AHA

Cette année, du 1^{er} au 3 avril, le thème était : "Des cours d'eau et des Hommes".

infos pratiques d'ici & d'ailleurs...

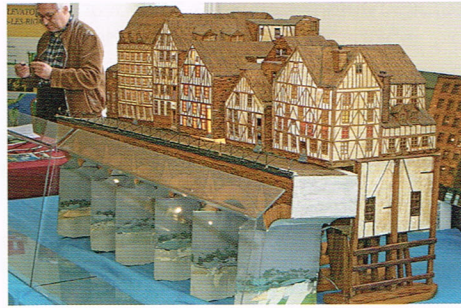


La ville de Paris avait prêté de très belles maquettes permettant ainsi d'illustrer les nombreux panneaux pédagogiques relatant les relations qu'a entretenues l'homme avec les cours d'eau.



L'école, toujours fidèle à cette manifestation, a exposé les résultats de ses recherches sur le sujet.

L'association A.F.L.O. offre aux personnes le désirant une visite guidée de l'usine élévatrice de Villers-les-Rigault. Cette usine est une station de pompage construite sous Napoléon III. Elle complétait les apports d'eau du canal de l'Ourcq par des prélèvements en Marne. Si aujourd'hui le pompage ne s'effectue plus qu'à l'autre usine de Trilbardou, la machine, classée aux Monuments Historiques, offre un témoignage de l'évolution technologique dans l'utilisation de l'énergie hydraulique.



C'est à Louis-Dominique Girard, ingénieur hydraulicien, que l'on doit cette machine historique de pompage, mise en activité pour la première fois en 1868. L'ensemble se compose de deux roues en fonte de 10 mètres de diamètre, fonctionnant sous une chute d'eau de 2 mètres et actionnant quatre pompes volumétriques pouvant refouler 38.000 m³ d'eau par jour.

Ce sont plus de 500 personnes qui, cette année, ont fréquenté cette exposition et qui ont pris date pour l'année prochaine.

La société Viabus permet à quatre classes du canton de profiter gratuitement de cette animation durant la journée réservée aux scolaires.

Chasse aux Œufs

C'est par cette belle matinée du 24 avril que s'est déroulée la traditionnelle chasse



aux œufs. Cette année cette manifestation qui fait la joie des tout-petits s'est déroulée dans le parc de la Salle des Fêtes en raison des travaux d'aménagement du parc de la Maison des Associations qui n'étaient toujours pas terminés suite aux nombreux retards dus aux intempéries de l'hiver dernier. C'est assurément toujours avec le même engouement que nos chères têtes blondes recherchent activement ces coques très prisées par leur palais.

Troc aux plantes

Le dimanche 1^{er} mai, l'Association Familles Rurales (AFR) a organisé son 2^e "Troc aux Plantes" sur la place de l'Église.



Bien sûr, le soleil était au rendez-vous et de nombreuses personnes sont passées pour échanger fleurs et plantes condimentaires ou potagères. Beaucoup de curieux nous ont rendu visite les mains vides et sont repartis les mains pleines en ayant pris la mesure des multiples facettes de cet échange : végétal, évidemment, mais également d'expérience – horticole ou non – de convivialité, de bonne humeur, ou simplement moyen de rencontre entre Armentiérois ou habitants du canton.

De nombreuses promesses de participation "active" aux prochains échanges vont

infos pratiques d'ici & d'ailleurs...

pouvoir être concrétisées lors du prochain rendez-vous qui aura lieu cet automne à Saint-Jean ou, à nouveau, à Armentières. Pour tout renseignement complémentaire, contacter Paul au 01 64 35 55 79.

Cérémonie du 8 Mai



La Municipalité et l'UFAC ont commémoré l'armistice du 8 mai 1945 avec les traditionnels dépôts de gerbe aux monuments aux morts. La chorale-orchestre de Bernard Ménil, toujours présente, a participé à cette cérémonie par l'ouverture et la fermeture du ban et la sonnerie aux morts. Un texte particulièrement émouvant a été lu par un enfant de la commune, empreint d'une véritable sensibilité patriotique avant que Madame le Maire, à son tour, rappelle par le discours officiel du Ministre de la Défense et des Anciens Combattants Gérard Longuet, ce que nous devons à nos aînés dans leur lutte pour sauver la liberté et le droit fondamental des États démocratiques.

Fête foraine

La Municipalité s'efforce de rendre cette manifestation pérenne. Cette année, la mise en place – insolite – d'une tente de recrutement de gardes nationaux, le samedi aux Cerisiers et le dimanche à la salle des fêtes, tenue par des conscrits en habits d'époque napoléonienne a suscité bien des étonnements (cf. article suivant)... La Municipalité soutient l'Association des Grogards de la Marne, avec treize autres communes avoisinantes tant du Pays Fertois que du Pays de Meaux. L'ACFA, chargée de l'animation durant ce week-end, peine à mobiliser les habitants et surtout manque cruellement de bénévoles. A travers ces lignes nous appelons les volontaires à rejoindre les rangs de cette association si les Armentériens désirent que cette attraction dédiée surtout à la jeunesse de notre village, puisse perdurer.



L'association "Les Grogards de la Marne" participant à l'animation du village durant le week-end de la fête foraine n'a pas



rempli son objectif de constituer un bataillon d'Armentériens avec l'enrôlement de seulement 14 nouveaux "Grogards" qui participeront ainsi à la reconstitution d'une bataille historique, en septembre 2013, sur les hauts plateaux de Saint-Jean, entre Signy-Signets et Montceaux-lès-Meaux.

Ce sera dans un cadre ludique, convivial et bon enfant que les participants, transportés à l'époque napoléonienne, se retrouveront afin d'affronter la coalition ennemie venue du reste de l'Europe...

Frissons et montée d'adrénaline garantis.

Les Grogards feront prochainement une nouvelle campagne de recrutement sur notre village et gageons, que cette fois les Armentériens et Armentériennes, avec les enfants (attention toutefois aux limites d'âge) se mobiliseront bien davantage...

Pour plus d'informations ou vous enrôlez, vous pouvez vous connecter à :

www.lesgrogardsdelamarne.com

Opération "Nettoyage de la Nature"

Pour cette deuxième édition de l'opération "Nettoyage de la Nature" mise en place par la Municipalité avec l'aide matérielle de l'enseigne E.Leclerc Meaux-Victoire et la Société Piles ainsi que la participation active de nombreux bénévoles de nos associations, nous avons fait le pari – non gagné d'avance – d'avoir à nos côtés cette année beaucoup plus d'Armentériens que pour notre précédente édition.

Pari presque gagné puisque ce sont près d'une trentaine de participants qui se sont retrouvés dans la joie et la bonne humeur afin de rendre les abords de notre territoire plus accueillants. Cette année, grâce à l'apport de nouveaux volontaires, la mise à disposition gracieuse d'une remorque

attelée à un tracteur par Monsieur Aigret (merci encore Florent pour votre implication dans l'animation de notre village), et aussi, par un temps très agréable, nous avons collecté deux fois plus de déchets – en volume – que l'année précédente. Si nous devons être satisfaits de ce résultat ce n'est toutefois pas encourageant, en terme de communication, sur le devoir du respect de notre environnement par nos concitoyens, Armentériens (ce que nous ne pouvons imaginer) ou bien des usagers qui traversent notre territoire.

Le verre de l'amitié a clôturé cette matinée bien chargée, dans la convivialité, où chacun des participants a pu nouer un dialogue avec ses concitoyens, qu'il ne connaissait pas forcément. Un temps fort donc, à renouveler, pourquoi pas sur d'autres thèmes également, de manière à faire de notre village un lieu privilégié de rencontres et d'échanges pour sortir de l'enfermement qui ne manque jamais de se produire dans les villages-dortoirs de la grande banlieue parisienne.

Une signalétique symbolique a été mise en place aux endroits les plus vulnérables. Ces panneaux, rappelant l'action de cette opération par des bénévoles, ont été placés aux endroits les plus visibles dans l'es-



poir qu'une prise de conscience puisse naître chez les pollueurs...

Remercions chaleureusement, encore une fois, tous les participants, jeunes et moins jeunes, fortement motivés à poursuivre cet effort,

et nous leur disons à l'année prochaine, même lieu même date, comme dit la chanson...

infos pratiques d'ici & d'ailleurs...



MAISON DES ASSOCIATIONS ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE SON PARC

Explications

Depuis des années la Maison des Associations n'était plus conforme aux normes de sécurité des bâtiments publics, tant au niveau de l'accessibilité aux PMR (personne à mobilité réduite) qu'en termes de salubrité et de dépenses énergétiques et du respect des normes actuelles pour l'installation électrique.

Le contrat rural signé avec le Conseil Général de Seine-et-Marne a permis d'obtenir des subventions nous donnant l'opportunité de remettre aux normes ce bâtiment acquis depuis 2003 et faisant partie d'un ensemble dit "Propriété Merchez", du nom de l'ancien médecin propriétaire des lieux jusqu'à cette date.

La question était de savoir s'il était judicieux d'engager un ensemble de travaux sur le rez-de-chaussée et l'étage, simultanément, mais en dépassant le montant subventionnable dans ce genre d'opération. Le choix du Conseil municipal s'est porté sur le phasage en deux opérations : une subventionnée pour la réhabilitation du rez-de-chaussée et une autre qui sera réalisée par nos services techniques et qui consistera à redistribuer l'étage, après démolition de l'existant, par la construction de cloisons pour diviser l'espace en trois ou quatre pièces. Le sous-sol, quant à lui, divisé en quatre cellules servant de remise et lieu de stockage pour les associations a juste fait l'objet d'une rénovation électrique a minima.

Le chantier démarré au printemps 2010 et qui aurait être achevé pour le mois d'octobre a subi beaucoup de manquements qui sont les causes du retard de la réception de ce bâtiment. A cette date les dernières réserves sont à peine levées mais nous avons tout de même pris la décision de l'ouverture au public dès ce mois de mai 2011.

Les aménagements paysagers avec les places de stationnement à l'intérieur du parc ont démarré à la suite, mais les conditions climatiques de la fin d'automne et d'une partie de l'hiver n'ont pas permis non plus l'ouverture de cet espace vert où tout le monde peut profiter pleinement de cette zone qui leur est dédiée, mais dont la Municipalité reste l'entier détenteur de droit.

Comme vous l'avez tous remarqué cet aménagement s'est fait simultanément avec la réalisation d'un trottoir conforme aux exigences du Conseil général quant à l'accessibilité aux PMR et qui permet à nos enfants, scolarisés au primaire, de se rendre à la cantine située dans l'enceinte de l'école

maternelle en toute sécurité – accompagnés bien sûr d'un personnel adulte les encadrant durant tout le cheminement. Ces travaux ont été exécutés dans le cadre d'un contrat rural signé avec le département et représentaient, avec l'aménagement paysager du parc, la dernière tranche à réaliser dans les délais qui nous avaient été indiqués.

Maison des Associations

Pour rappel, les travaux de réfection et de mise aux normes tant sécuritaires qu'énergétiques, quant à eux, consistaient en la remise en état du rez-de-chaussée qui recevrait le public. L'étage sera aménagé plus tard par nos services techniques.

Parc paysager

Les travaux découpés en deux tranches, l'une ferme pour le parc proprement dit et l'autre, conditionnelle, pour les abords, consistaient à réaliser le piquetage et le nettoyage du site avant la mise en forme paysagère du site, les remblais en terrassements, la mise en place de terre végétale, la démolition des allées, de la terrasse et du parking existant ainsi que des clôtures, du muret et des portails en limite de propriété. Ensuite la réalisation des allées piétonnes, la création d'un parking et de la terrasse avec l'accès PMR par une rampe à la norme, le tout en béton désactivé.

Trottoirs rue des Vignettes-rue de Tancrou

Cette tranche conditionnelle avait fait également partie de l'étude et retenue lors de l'adjudication des marchés. Ces travaux ont d'ailleurs fait l'objet d'un courrier d'autorisation préalable à titre dérogatoire pour démarrer cette tranche en raison du cheminement piéton se rattachant à la place Mouchet, objet d'un autre contrat, triennal de voirie celui-ci. L'exécution de cette tranche consistait ici à créer un cheminement par trottoir aux normes PMR pour sécuriser le déplacement des enfants scolarisés en primaire et se rendant à la cantine à l'école maternelle.

La réalisation s'est faite par la pose de bordures P1 et T2, le revêtement des trottoirs en béton désactivé pour coordonner le visuel aux trottoirs existant et les bateaux privatifs ont été traités en béton balayé pour des raisons économiques.

Cette tranche conditionnelle a été réalisée simultanément de manière à ne pas avoir à reprendre la partie d'enceinte du parc paysager et de mettre en place des places de stationnement à proximité immédiate de l'école maternelle.



Explications

Dans le cadre d'une réflexion sur les aménagements communaux dédiés à la jeunesse il est démontré que le terrain de football ainsi que celui du basket étaient très excentrés, bien qu'utilisés de manière assidue et il s'avérait que pour le reste des sports praticables intramuros les espaces manquaient – surtout pour nos plus jeunes dont les parents ne les laissent peut-être pas aller jusqu'aux limites du village pour se retrouver entre copains dans la pratique d'une quelconque activité sportive. De plus, l'aménagement du parc de la Maison des Associations en zone verte paysagée ne permettrait plus d'y recevoir la fête foraine et c'est pourquoi, à la majorité des membres du Conseil municipal, il a été décidé de requalifier l'espace autour du terrain de tennis en zone ludique multisports. A terme cet espace accueillera une zone pour les jeux de boules, une zone revêtue d'un bitume adapté aux disciplines du roller-skating, une zone non artificialisée et toutes autres suggestions qui pourraient naître de vos souhaits et seraient les bienvenues. Outre l'aménagement des surfaces, il est prévu également, à terme, d'y installer un sanitaire public – toujours accessible aux PMR – des bancs et un ou deux ensembles pique-nique. Les lieux sont alimentés en eau potable et réseaux électriques (éclairage public et réseau de puissance), les canalisations d'eaux usées ont été prévues et mises en place lors des tranchées réalisées pour celles des eaux pluviales. L'endroit est donc totalement drainé et les riverains ne seront pas inquiétés par les écoulements naturels des eaux de pluie.

Cet espace pourra donc, outre la fête, servir à toute manifestation sportive ou culturelle, recevoir toute animation organisée par la Municipalité ou les associations Armentiéroises ou les animations de plein air organisées par la Communauté de Communes tel que le cinéma. Les craintes de certains riverains quant aux nuisances sonores dues à la fête foraine se sont révélées sans fondement et c'est tant mieux.

Tout cela a eu un coût certain pour notre budget, mais nous espérons bien que les Armentiérois sauront apprécier cet aménagement où les plus jeunes pourront s'adonner à une activité sportive en toute sécurité : cet espace aux confins du lotissement des Cerisiers, de la rue de Tancrou et à proximité du Domaine du Vignois (il ne faut pas les oublier) est un endroit tranquille et sans grand passage, mais d'un accès facile pour tous les villageois, à pied ou à vélo. Nous recommandons à notre jeunesse d'éviter d'utiliser leurs engins motorisés pour s'y rendre afin de respecter la sérénité de l'endroit.

L'interrogation que nous avons aujourd'hui est de trouver une nouvelle place pour implanter les bornes à verre – plutôt aux limites du village, comme cela se fait dans de très nombreuses petites communes – afin que nul ne puisse subir de nuisances. La Communauté de Communes envisage d'ailleurs, pour limiter ces nuisances, d'installer des bornes semi-enterrées à l'horizon 2012-2013 sur les vingt-deux communes de l'intercommunalité.

La Communauté de Communes qui nous a délivré une convention financière et de maîtrise d'ouvrage, afin de ne pas retarder les travaux, prendra à sa charge le coût des réseaux humides. En effet, les réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement sont de la compétence du Pays de l'Ourcq.

D.W.





CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE : PREMIÈRE TRANCHE

Explications

La notification des versements des subventions ne nous est toujours pas parvenue à ce jour. Les services du Conseil général, à travers les services de M. Delaplace nous ont toutefois confirmé par téléphone l'attribution des dites subventions dont nous devrions recevoir la notification d'ici à fin 2011. Ce contrat triennal déposé en 2003 et instruit par différents services du Conseil général (DDE devenue DDEA puis DDT, Agence routière, Commissions diverses), qui après s'être renvoyé à maintes reprises le dossier pour y apporter chacun une modification qu'un autre service devait valider et y apporter lui-même sa modification que le premier service, à son tour, devait revalider commençait à ressembler étonnamment à l'Arlésienne.

Espérons cette fois que nous tenons le bon bout.

Pour la réalisation de la première tranche, nous commencerons par la place Mouchet afin, comme il a été dit précédemment de finaliser l'ensemble de ce quartier.

Les autres tranches qui devront se faire au rythme d'une opération par an suivront, dans l'ordre : en 2013 la rue de l'Abreuvoir et en 2014 la rue d'Isles.

Restera à trouver les fonds nous permettant de refaire également la rue de l'Église avec la partie de la rue des Vignettes, du parking de l'église jusqu'à la place Mouchet et ensuite la rue du Chef-de-Ville qui se dégrade rapidement en raison de son fort trafic.

Ces prévisions ne doivent pas pour autant occulter la nécessité de mettre en œuvre rapidement la réfection de la toiture de la Salle des Fêtes. Une étude est en cours à ce sujet pour trouver une solution, la moins onéreuse possible, avec le but de rentrer dans le cadre d'un développement durable et que nous voulons pérenne à long terme. Les économies en matière de dépenses énergétiques sont une considération prioritaire en parfaite cohérence avec la réduction de la durée de l'éclairage public initié dès l'automne dernier.

D.W.

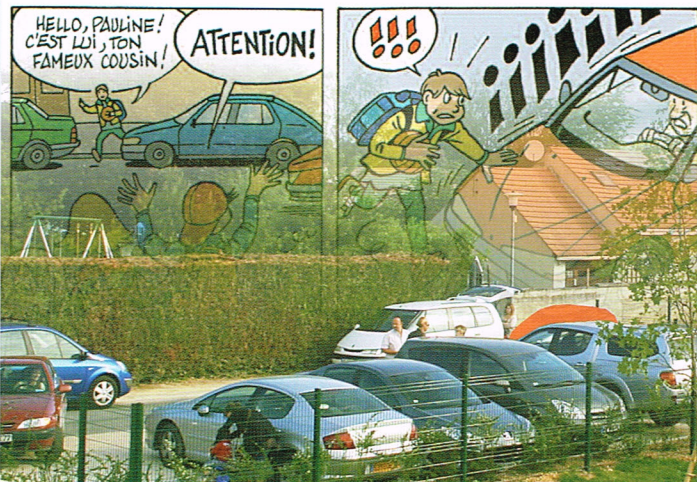


COMMENTAIRES & RÉSULTATS À LA SUITE DES AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS

Abords de l'école

Les travaux d'aménagement autour de l'école et du parc de la Maison des Associations ont permis l'installation d'un parking et de places de dépôt rapide aux abords immédiats de la maternelle Augustin-Dupré. Les bateaux privatifs des riverains ont été également sécurisés par des bornes devant dissuader les usagers d'utiliser ces emplacements. La photo ci-dessous montre bien que le résultat ne s'est pas fait attendre et, si les citoyens dans leur grande majorité utilisent les aménagements mis à leur disposition, il y a encore quelques récalcitrants malgré des places vacantes aux endroits autorisés. Nous recommandons vivement aux automobilistes auteurs de ces incivilités d'acheter des véhicules ayant l'option marche arrière sur leur boîte de vitesse qui leur permettra de manœuvrer comme les autres usagers !...

Vincent Carré, ancien directeur d'école ayant exercé durant de nombreuses années à Armentières et très sensibilisé par les problèmes de circulation aux abords des écoles – source de risques d'accidents graves pour les enfants – nous fait parvenir le message suivant :



« En progrès, mais peut mieux faire !... »

« La municipalité a engagé de gros travaux pour sécuriser les abords des écoles et le cheminement des écoliers. Les trottoirs répondant aux normes PMR (personne à mobilité réduite) ont été établis rue des Vignettes et rue de Tancrou. D'autres rues en seront prochainement dotées.

« Malheureusement, force est de constater que malgré tous ces efforts, quelques voitures sont toujours stationnées devant l'entrée des écoles.

« Les enfants, de petite taille, peuvent être dissimulés à la vue des automobilistes et bousculés lorsqu'ils traversent la chaussée, et le choc, même à 30 km/h peut être fatal. Il suffirait que les parents stationnent quelques mètres plus loin, une cinquantaine au maximum, pour que ce danger disparaisse.

« Cet acte de civisme aurait aussi une valeur d'exemple : comment demander à ses enfants de respecter les codes de la vie en société si soi-même, on applique la règle : "Je fais ce que je veux et je pose ma voiture là où ça me plaît ! Ceux qui ne sont pas contents ..."

« Heureusement, cette mentalité n'est pas partagée par la majorité des Armentierois et, malgré quelques indisciplinés, la copie mérite 7/10 donc la mention : "Assez bien".

« Et pourquoi pas atteindre, très bientôt, l'excellence. »

Les recettes du Jour

COOKIES AUX M&M'S

Pour une trentaine de cookies :

100 g de beurre en morceaux
1 cuillerée à café d'extrait de vanille
225 g de sucre roux
1 œuf
150 g de farine
1 sachet de levure chimique
170 g de M&M's



Préchauffer le four à 180°C.

Fouettez rapidement le beurre, l'extrait de vanille, le sucre et l'œuf au batteur électrique avant d'incorporer la farine et la levure.

Ajouter les M&M's grossièrement éclatés grâce à un rouleau à pâtisserie. Faire reposer la pâte 30 mn au frais.

Disposer des boules, de la taille d'une petite noix, à intervalles réguliers et espacés sur une plaque recouverte de papier sulfurisé. Faire cuire 13 mn au four puis laisser refroidir sur une grille.

CURRY D'AGNEAU

Pour 4 à 6 personnes.

Plat idéal pour ceux qui aiment manger un peu épicé et qui apprécient le sucré-salé.

1 kg d'épaule d'agneau coupée en gros dés
2 cuillerées à soupe d'huile et 50 g de beurre
2 oignons émincés
1 cuillerée à soupe de curry
1 tablette de bouillon de viande ou poulet diluée dans 7 dl d'eau bouillante
2 clous de girofle
1 feuille de laurier
1 peu de farine

Facultatif :

1 petit morceau de gingembre frais
50 g de raisins secs
1 poivron vert
50 g de noix de cajou
2 tomates
1 pomme ou une poire à chair ferme
1 bâtonnet de cannelle
1 zeste de citron

Une heure avant de commencer, faire tremper les raisins dans l'eau tiède.

Puis faire chauffer l'huile avec le beurre et mettre les oignons à blondir. Les garder en attente ensuite.

Jeter les dés d'agneau dans l'huile chaude et les faire revenir quelques minutes.

Saupoudrer de farine et mélanger.

Quand la viande a pris un peu de couleur, saupoudrer le curry et mélanger.

Ajouter le bouillon, le poivre, laurier, clou de girofle et cannelle.

Laisser mijoter 45 mn à feu doux.

Peler et râper le gingembre (1 cuillerée à soupe environ) et lui ajouter le zeste de citron râpé, les raisins égouttés, les noix de cajou et verser le mélange dans la cocotte avec les oignons. Couvrir.

Laver le poivron et l'équeuter. Le couper en deux pour enlever les graines, puis le hacher.

Peler et épépiner les tomates et les couper en dés.

Ajouter le tout dans la cocotte.

Peler la poire ou la pomme et la couper en lamelles.

L'ajouter dans la cocotte.

Après 45 mn de cuisson, rectifier l'assaisonnement.

Ôter le laurier et la cannelle et servir avec du riz.

Variante :

La noix de cajou peut être remplacée par de la noix de coco ajoutée en même temps que la poire ou la pomme.

Gaël

MI-CUIT AU CHOCOLAT

100 g de beurre
150 g de chocolat pâtissier
100 ml de sucre
4 œufs
30 ml farine
Chocolat pralinoise, ou tout autre chocolat.

Préchauffer le four thermostat.7/8- 220°

Faire fondre le beurre et le chocolat pâtissier cassé en morceau 1 mn 30 au micro-onde.

Mélanger et ajouter le sucre, ajouter les œufs 1 à 1.

Ajouter la farine et mélanger.

Remplir dans des petits moules individuels comme mini-cake ou muffins au $\frac{3}{4}$.

Enfoncer au centre de chaque petit gâteau un carré de chocolat pralinoise.

Enfourner 9 à 10 mn.

Attendre 10 mn avant de les démouler.

Ils doivent être dégustés tiède nature ou avec une crème anglaise.

Sandrine

*Gaël & Sandrine
vous souhaitent un bon appétit*

INFOS DERNIÈRE MINUTE

La Municipalité vous informe que cette année le **BANQUET DES ANCIENS** qu'elle offre aux personnes âgées de plus de 65 ans, résidants dans la commune, se déroulera en la Salle des Fêtes le **SAMEDI 17 SEPTEMBRE**.

Les bénéficiaires peuvent inviter des amis ou de la famille, dans la limite des places disponibles, aux conditions financières indiquées par la mairie.

L'animation pour cette manifestation n'est pas arrêtée à ce jour et le traiteur n'est pas retenu non plus... Surprise donc.

RAPPEL À LA LOI

"Afin de préserver la sécurité et la commodité de passage des usagers, les trottoirs des voies ouvertes à la circulation publique doivent être entretenus."

Madame le Maire rappelle les obligations des habitants en matière d'entretien du trottoir.

Il est ainsi prévu que doivent être réalisés à la charge des habitants, propriétaires occupants, locataires ou usufruitiers, et devant leur habitation :

- le désherbage,
- le balayage des feuilles mortes et autres détritus,
- ou encore, en hiver, le balayage et ou le grattage de la neige et du verglas, avec dépôt de sel, sable, cendres ou encore sciure de bois.

De la même façon, le règlement s'applique à l'entreposage des bacs de déchets sur les trottoirs.

Ces obligations concernent les immeubles bâtis et également non bâtis.

Le non-respect des obligations et l'infraction aux règlements municipaux peuvent être sanctionnés par voie administrative et judiciaire sur décision du Maire.

Enfin, si un accident survient sur un trottoir et que la victime estime que cet accident s'est produit suite à un manquement aux obligations d'entretien du trottoir, elle peut engager des poursuites à l'encontre des riverains concernés. Il appartiendra au juge saisi d'apprécier si les précautions nécessaires avaient été prises et s'il y a eu oui ou non négligence d'entretien*.

* En vertu du Code civil et de ses articles 1382 ("Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.") et 1383 ("Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.").



PILES S.A.S.

Tél. : **01 60 01 80 58**

FAX : 01 60 01 10 72

TÉLÉSURVEILLANCE - SURVEILLANCE
VIDÉOSURVEILLANCE - SÉCURITÉ

2, av. de la Gare - 77440 Lizy sur Ourcq

**Nous sommes à votre écoute
24 heures sur 24 - 7 jours sur 7
TOUTE L'ANNÉE**

Nos associations en bref...

- AAB - Les Amis d'Armentières-en-Brie
Présidente : Viviane FAVRE - Tél. : 01 64 35 52 64
- ACFA - Amicale du Comité des Fêtes d'Armentières
Président : Michel BULTELE - Tél. 01 64 35 50 40
- AFR - Association Familles Rurales d'Armentières-en-Brie
Président : Alain ADNET - Tél. : 01 64 35 56 21
N^o section : Armentières in Roll
Resp. : Laurent MARIUZ
- AHA - Armentières Hier et Aujourd'hui
Président : Vincent CARRÉ - Tél. : 01 64 35 50 64
- AU - Armentières United
Président : Pascal VALADE - Tél. : 01 64 33 29 34
- UFAC - Union Fraternelle des Anciens Combattants de
Germigny-l'Évêque et Armentières-en-Brie
Président : Michel BULTELE - Tél. 01 64 35 50 40

ATTENTION, les programmes des associations ne respectant pas les statuts d'association loi 1901, avec transparence de leurs comptes et renouvellement statutaire de leur bureau (annuellement) ne seront pas publiés. Ceci s'appliquera également aux demandes de subventions.

Assistant(e)s maternel(le)s

- AMORIM Paula, 1 rue des Cépages -
Tél. : 01 60 23 14 26 - 06 14 10 36 58
- BELLET Sandrine, 8 rue du Pressoir -
Tél. : 09 52 77 19 90
- BOUCHERAT Céline, 16 F rue des Cerisiers -
Tél. : 06 64 41 76 42.
- BRUNERIE Véronique, 29 bis rue d'Isles -
Tél. : 01 64 33 26 80 - 06 81 39 47 90.
- GAUDIN Nicolas, 14 bis rue du Chef-de-Ville -
Tél. : 06 84 36 16 40.
- LEMAITRE Christelle, 4 rue des Cerisiers -
Tél. : 06 36 35 16 82 - 09 50 24 67 63
- LESEUR Capucine, 8 allée Gaston-Dardenne -
Tél. : 01 60 01 85 88
- RICARDO Delphine, 12 ter rue des Vignettes -
Tél. : 06 59 19 46 46.

Infos

Les bornes à verre sont situées provisoirement rue des Cerisiers dans le lotissement côté tennis.

Pour la dépose de vos enfants à l'école maternelle, si les places rue de Tancrou viennent à manquer vous êtes priés d'utiliser celles de la Maison des Associations dont les grilles sont ouvertes de 8 heures à 17 heures.

Ce respect des autres usagers ne peut que bénéficier à tous.

Collecte des extra-ménagers

Retenez cette date :

JEUDI 6 OCTOBRE

Les extra-ménagers devront être sortis la veille de ce jour au soir. Les déchets ménagers spéciaux ne seront pas collectés. Ils doivent être déposés dans une déchetterie habilitée à recevoir les DMS (cf. page 2)

Invitation

*La Municipalité d'Armentières-en-Brie
a le plaisir de vous inviter au concert donné par
l'Ensemble instrumental de musique récréative
de Nogent-l'Araud*



Dimanche 19 Juin à 15h 30 en l'Eglise Saint-Germain

Prochainement

**FORT MAHON le 7/08 - Organisation AAB.
LA CORSE du 27/08 au 3/09 - Organisation AAB.
COURSE CYCLISTE d'ARMENTIÈRES le 4/09.
SALOU du 6/10 au 16/10 - Organisation AAB.
FESTIVAL DU HARENG CÔTIER - 12 au 14/11, AAB.
3^e RÉVEILLON DE LA SAINT-SYLVESTRE de l'AAB.**

**Prochaine parution de "L'Élan" courant décembre.
Si vous désirez nous communiquer des informations,
contactez le secrétariat... 01 64 35 51 99**